

Gérer l'administration de son activité d'artiste-auteur·e

Publics et prérequis

Artistes-auteur·e-s,
qu'ils-elles travaillent en collectif
ou de façon individuelle.

Être engagé·e dans une pratique professionnelle : avoir effectué sa déclaration d'activité auprès du CFE et être identifié·e par les organismes sociaux.

Comment faire une facture conforme ? Est-ce que je paie des cotisations sociales sur mes remboursements de frais ? Est-ce que je peux déduire le loyer de mon atelier ? À quoi dois-je faire attention lorsque je vends une œuvre ou cède mes droits d'auteurs ? Comment déclarer mes revenus ? Quelles sont les obligations en terme de comptabilité ? Quels sont les effets de la réforme de la sécurité sociale des artistes-auteur·e-s ?

Afin de sécuriser, pérenniser et défendre son activité professionnelle, un·e artiste-auteur·e doit connaître et maîtriser les régimes fiscaux et sociaux correspondant à ses activités. Cette formation vous permettra de comprendre l'environnement administratif de votre profession et d'acquérir des outils de gestion.

Module 1 : Choisir le statut adapté à son activité, connaître le cadre fiscal et social

Dates : 22, 23, 25 et 26 février 2021
Durée : 14 heures
Horaires : 9h30-13h
Formation à distance

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et comprendre le cadre fiscal, social et juridique des activités des arts plastiques et graphiques
- Être en capacité de choisir l'option fiscale la plus adaptée à ses activités
- Connaître les différents cadres d'emploi et de rémunération de la création contemporaine
- Identifier les ressources disponibles pour gérer son administration
- Acquérir une méthodologie efficace pour ne pas être débordé·e par l'administration de son activité.

Programme :

- Le cadre social : champ d'application du régime social des artistes auteurs – organismes de gestion Urssaf, MDA/AGESSA – assujettissement à cotisations des revenus artistiques (montant, assiette de cotisations) – protection sociale des artistes, étendues et limites – activités dites « accessoires » – déclaration annuelle des revenus – réforme du régime social.
- Le cadre fiscal : panorama des différents régimes : entreprises individuelles, traitements et salaires, Micro BNC, déclaration contrôlée – les principes de la TVA – les étapes de la déclaration des revenus (2042, 2042 C PRO, 2035, CA 12).

Module 2 : Gérer sa comptabilité d'artiste-auteur·e

Dates : 4, 5 et 8 mars 2021
Durée : 14 heures
Horaires : 4 & 5 mars : 9h30-13h
8 mars : 9h30-13h ; 14h-17h30
Formation à distance

Objectifs pédagogiques :

- Tenir sa comptabilité d'artiste-auteur·e
- Comprendre et respecter les principes fondamentaux de la gestion comptable
- Maîtriser les fonctionnalités de base d'un logiciel de comptabilité répondant aux exigences de l'article 420-5 du plan comptable général
- Rendre son activité conforme aux exigences fiscales (arrêté du 29 juillet 2013 ; BOI-CF-IOR-60-40-20 du 13 décembre 2013).

Programme de la formation :

- La comptabilité tenue en recettes-dépenses : Connaître et respecter la nomenclature du plan comptable général, le fonctionnement général des classes : la dépense (classe 6), la recette (classe 7), la TVA (classe 44), la banque (classe 5) : Nature fiscale des rémunérations : bourse de résidences, cession de droits d'auteur, vente d'œuvres – Les dépenses : déduire ses frais de repas, d'ateliers,

de fournisseurs, de déplacements, les dépenses amortissables – La TVA : principes fondamentaux.

- Organiser sa comptabilité pour ne pas être débordé-e : Acquérir une méthode de classement et d'archivage des factures et justificatifs : Organisation d'un classeur – Gestion des chéquiers – Chronologie : gérer les différentes étapes déclaratives.
- Appréhender un logiciel de comptabilité : Principe général de saisie d'une opération, passer de la logique « cahier » à la logique informatique. Connaître et savoir remplir les informations indispensables des onglets Général, Impôts et Comptable : menu compte – menu opérations – menu immobilisations – menu véhicules.

Mise en pratique individualisée : accompagnement à la création d'un fichier sur la base des éléments comptables apportés par les participant·e·s (factures, justificatifs de dépenses, extrait bancaire, etc.).

Méthode pédagogique & évaluation

Afin de rendre accessible aux artistes des informations fiables et compréhensibles, la forme schématique, simple, graphique et visuelle, est privilégiée pour les supports pédagogiques durant la formation.

Cette formation implique fortement les stagiaires dans une mise en pratique concrète, nourrit par leurs expériences professionnelles. Il peut leur être demandé de fournir des documents servant de base à ce travail (factures de dépenses et de recettes).

Les stagiaires seront évalué·e·s au travers d'un questionnaire et au cours d'une mise en pratique sur le logiciel de comptabilité lors du 2^e module.

Formatrice

Mathilde Ehret-Zoghi est gérante de Maze, société de conseils et de formations à destination des professionnels des arts visuels. Elle développe trois années durant sa méthode pédagogique au sein du Centre ressource arts visuels de la malterie à Lille. Elle y reçoit plus de 300 professionnel·le·s en rendez-vous individuels. Elle a notamment créé avec Léonie Young, la web-série *Au secours je suis artiste*, coproduite par le CNAP. Elle intervient auprès d'associations, de collectifs, d'écoles d'art, de centres d'art et de collectivités territoriales. www.maze-conseils.com

Informations pratiques

Dates :
Module 1 : 22, 23, 25 et 26 février 2021
Module 2 : 4, 5 et 8 mars 2021

Durée : 28 heures

Lieu : à distance

Effectif maximum : 10 personnes

Tarif et modalités de prise en charge

Coût de la formation : 1120 euros TTC

Financements possibles selon la situation du stagiaire : nous contacter 1 mois avant la première formation.

Renseignements et inscriptions

Marion Resemann
responsable des formations
formation@40mcube.org
02 90 09 64 11

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap